

Technicien·ne·s en radiologie médicale Une grève exemplaire !

Mobilisé·e·s pour revaloriser leur classification salariale, les technicien·ne·s en radiologie médicale (TRM) ont fait grève pendant six jours. Ils se sont heurtés à un Conseil d'État déterminé à éviter toute concession. Les TRM ont imposé la grève comme outil de lutte légitime et obligé le Conseil d'Etat à lâcher du lest.

Dans la grille salariale de l'État de Fribourg, les technicien·ne·s en radiologie médicale (TRM) sont colloqué·e·s en classe de salaire 17. Or, à Fribourg, l'ensemble des fonctions de niveau Bachelier HES qui ne sont pas dans le secteur des soins – enseignant·e·s primaires, éducateurs/-trices, conseillers/-ères en personnel (ORP), informaticiens/-nes etc. – sont colloqués au moins en classe de salaire 18, et jusqu'à la classe de salaire 24. Il s'agit là d'une inégalité de traitement injustifiable concernant les fonctions de la santé.

DÉVALUATION.

En décembre 2024, le Conseil d'Etat a transmis aux TRM sa décision sur leur demande de revalorisation salariale. Or, non seulement cette décision n'a pas débouché sur une revalorisation, mais les conclusions vont dans le sens d'une forte dévaluation de cette profession.

Les TRM, radiodiagnostic/médecine nucléaire, obtiennent **9% de points EVALFRI** en moins que lors de la précédente évaluation, en 2009 (15,83 points, contre 17,43). Les TRM, radio-oncologie, obtiennent **13% de points de moins** que lors de la première évaluation, il y a 20 ans (16,13, contre 18,64). Une telle dévaluation est inacceptable, sachant que les responsabilités des TRM ont fortement augmenté durant cette période ! Tous les jours, ils/elles s'occupent de patient·e·s dont la vie est en jeu : AVC, cancers, accidents graves, urgences, etc.

Avec l'appui du SSP, les TRM ont saisi, en janvier, l'Organe de conciliation et d'arbitrage (OCA), qui ne pourra que constater l'absence totale de volonté de négocier du Conseil d'Etat. Dès lors, la décision était prise de débiter la grève le lundi 3 février. Malgré les menaces du Conseil d'Etat, qui a estimé que cette grève était illicite, 80% des TRM vont participer au mouvement sur trois sites de l'Hôpital fribourgeois (HFR), à Fribourg, Tavel et Riaz.

PLANIFIER AU JOUR LE JOUR.

Les TRM vont préparer leur mouvement de grève dans le plus grand respect des patient·e·s. Environ 20% des interventions seront maintenues à travers un système de service minimum organisé par les grévistes. Ces derniers vont d'ailleurs contacter eux/elles-mêmes les patient·e·s dont le rendez-vous doit être déplacé. Ces contacts vont révéler le profond soutien des patient·e·s et de la population à leur lutte, avec l'envoi de

centaines de messages de solidarité et un appel de soutien qui a réuni plus de 3'000 signatures en quelques jours.

BRAS DE FER.

La grève démarre le 3 février avec une double revendication : l'ouverture de négociations visant à réviser les critères dévalués et l'octroi, aux TRM, de la classe de salaire 19. Désireux de faire un exemple, le gouvernement sera très dur puisqu'il n'acceptera de recevoir une délégation des grévistes que le 6 février. À la suite de cette rencontre, le Conseil d'Etat va poursuivre sur sa ligne autoritaire. Le lundi 10 février, il est toutefois obligé de faire une concession : il crée une nouvelle fonction de technicien·ne thérapeute spécialisé·e colloquée en classes 18 et 19.

UNE GREVE QUI POURRAIT REPRENDRE.

Ce résultat est, certes, largement en-dessous des revendications des grévistes. Il représente, toutefois, une première brèche qu'il s'agit, dorénavant, d'élargir, afin que l'ensemble des TRM soient colloqué·e·s en classes de salaires 18 et 19. Les TRM ont donc décidé de suspendre le mouvement de grève durant les négociations avec la Direction de l'HFR et le Conseil d'Etat, quitte à la reprendre si le résultat n'est pas satisfaisant. La lutte des TRM, appuyée par le SSP, se poursuivra jusqu'à ce que l'ensemble des revendications aient abouti.

En honneur à ce mouvement exemplaire, vous trouverez des photos de cette grève tout au long de ce numéro d'Infos syndicales.



Crédit Valdemar Verissimo

Programme d'assainissement des finances cantonales

Au lieu de coupes budgétaires et salariales, il faut annuler les cadeaux fiscaux aux plus aisé-e-s !

En juillet 2024, le Conseil d'Etat fribourgeois a annoncé le retour de l'austérité. Le gouvernement veut économiser 200 millions de francs par an durant la période 2026 à 2028. Il a prévu de publier, fin avril 2025, un plan d'économies qui sera composé, pour l'essentiel, de coupes budgétaires dans le service public et les salaires.

Or, cela fait de nombreuses années que le Conseil d'Etat investit de manière insuffisante dans les prestations à la population. Résultat : des pans entiers du service public et parapublic fribourgeois sont sous-développés. On peut, notamment, citer : la protection de l'enfance (Service de l'enfance et de la jeunesse, SEJ), le domaine hospitalier (Hôpital fribourgeois, HFR), les tribunaux (ministère public, tribunaux cantonaux), les mesures de soutiens dans les écoles (école inclusive), la logopédie, etc. Dans ce contexte, pas question, pour le SSP, de prévoir de nouvelles mesures d'économies, qui auraient des conséquences néfastes sur l'ensemble de la population, en particulier les plus fragiles. Non : la priorité, c'est d'annuler les cadeaux fiscaux octroyés depuis 2017, au nom de la « bonne santé financière de l'Etat », aux plus favorisé-e-s : les hauts revenus, les actionnaires, celles et ceux qui disposent d'une fortune très confortable.

Supprimer ces cadeaux fiscaux **permettrait de récupérer 187,5 millions de francs...** soit précisément le montant recherché par le Conseil d'Etat ! Voici la liste de l'ensemble des propositions transmises par le SSP Fribourg au gouvernement pour « assainir » les finances publiques :



Crédit Valdemar Verissimo

1) Annulation des cadeaux fiscaux octroyés, depuis 2017, aux plus aisé-e-s

➤ Augmenter l'imposition sur le bénéfice et le capital des entreprises (PF 17)

Au 1er janvier 2020, l'imposition sur le bénéfice des entreprises a été massivement diminuée. Elle est passée de 19,86% à 13,72% ; le taux d'imposition sur le capital, lui, est passé de 0,16% à 0,10%. Cette diminution de l'imposition sur le bénéfice et le capital profite, pour l'essentiel, aux riches actionnaires. Certains cantons voisins prévoient des taux d'imposition nettement plus élevés : dans le canton du Jura, par exemple, le taux d'imposition du bénéfice des entreprises est de 16%, dans le canton de Berne de 21%.

Recettes supplémentaires 100 millions de francs par an.

➤ Augmenter l'imposition sur la fortune

En 2017, le Conseil d'Etat a décidé de réduire le barème d'imposition sur la fortune, déjà très bas. A partir d'une fortune de 1,1 million de francs, le taux d'imposition est bloqué à 3,5 pour mille. Il faut le relever fortement !

Recettes supplémentaires 30 millions de francs par an.

➤ Augmenter l'imposition sur les prestations en capital

En 2022, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer l'imposition sur le retrait des prestations en capital (retrait du 2ème pilier). Là encore, ce sont principalement les hauts revenus, qui retirent une part importante de leur capital (plus de 200'000 francs), qui sont avantagés.

Recettes supplémentaires 10 millions de francs par an.

➤ Augmenter le barème d'imposition des personnes physiques dès 207'100 francs

Depuis 2017, le Conseil d'Etat a décidé à deux reprises de diminuer l'imposition sur le revenu et la fortune. Le coefficient d'impôts est, ainsi, passé à 98%, dans un premier temps, puis à 96%. Plutôt que de revenir sur cette diminution du coefficient, qui augmenterait la charge fiscale sur les bas et moyens revenus, le SSP propose de la compenser par une augmentation du barème d'imposition de celles/ceux qui ont les revenus les plus importants. A partir d'un revenu imposable de 207'100 francs, le taux d'imposition est bloqué à 13,5%, alors qu'il est de 15,5% dans le canton de Vaud, et de 19% à Genève, dès un revenu de 630'000 francs.

Recettes supplémentaires 35 millions de francs par an.

➤ Augmenter les droits de mutation

En 2022, le Grand Conseil a voté une exonération de 500'000 francs lors du premier achat d'un bien immobilier. Une mesure qui profite, à nouveaux, aux plus riches.

Recettes supplémentaires 10 millions de francs par an.

➤ Augmenter l'imposition du capital dans le cadre des prêts intergroupes

En 2024, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer l'imposition du capital dans le cadre de prêts intergroupes. Une mesure taillée sur mesure pour les grandes entreprises.

Recettes supplémentaires 2 millions de francs par an.

En plus de l'annulation des cadeaux fiscaux octroyés depuis 2017 par le Conseil d'Etat, au nom de la « bonne santé financière de l'Etat de Fribourg », le SSP Fribourg propose également les mesures suivantes :



Crédit Valdemar Verissimo

2) Mesures complémentaires

A. Suppression des primes

Le SSP a toujours été opposé à un système de primes au mérite, jugé arbitraire, et qui crée de la concurrence entre salarié-e-s. Sur le terrain, on constate que le personnel n'apprécie pas ce système.

Montant économisé 500'000 francs par an.

B. Tripler l'impôt sur les successions et les donations

Nous proposons d'augmenter fortement l'impôt sur les successions et les donations, en triplant l'ensemble des taux prévus à l'article 25 de la Loi sur l'impôt sur les successions et les donations à partir de 500'000 francs. Cela permettra de mettre à contribution les familles les plus aisées du canton de Fribourg, qui échappent largement à l'impôt et ne participent que peu (proportionnellement, en tous les cas) au financement des services publics.

C. Fortement augmenter l'impôt sur la dépense

L'impôt sur la dépense permet aux plus aisé-e-s de mettre à l'abri de toute imposition une grande partie de leurs biens et de leur fortune. Il s'agit de les faire contribuer, tout autant que n'importe quel-le salarié-e, au financement du service public. Nous proposons donc de multiplier par 10 l'assiette actuellement valable pour l'impôt sur la dépense.

D. Engager 5 nouveaux/-elles taxateurs/-trices pour traquer l'évasion fiscale

L'évasion fiscale est un sport national pour de nombreux hauts revenus et grandes fortunes, comme le montre le résultat impressionnant, en termes de recettes supplémentaires, des amnisties fiscales cantonales. Pour traquer l'évasion fiscale, il est nécessaire de disposer d'un nombre suffisant de taxateurs/-trices fiscaux/-ales. Actuellement, c'est loin d'être le cas. Nous proposons donc à la Direction des Finances d'engager 5 nouveaux/-elles taxateurs/-trices fiscaux/-ales, et de créer une cellule destinée spécifiquement à la lutte contre l'évasion fiscale des cols blancs.

E. Supprimer les rentes à vie de Conseillers/-ères d'Etat

Les Conseillers/-ères d'Etat encore en vie bénéficient d'une rente à vie, un privilège qui ne se justifie pas, et dont aucun-e salarié-e ne peut profiter. Il s'agit donc de les supprimer définitivement.

3) Assouplir le frein à l'endettement prévu par la Constitution et la Loi sur les Finances

Le canton de Fribourg connaît un des freins à l'endettement les plus rigoureux de Suisse. Les budgets doivent être absolument équilibrés : les déficits ne sont pas autorisés. Les seules exceptions prévues par la Loi sur les finances font référence à des cas de figure qu'on ne connaît qu'une à deux fois par siècle : taux de chômage supérieur à 5%, catastrophes naturelles, par exemple.

Même le Grand Conseil, lorsqu'il traite du budget de l'Etat lors de la séance du mois de novembre, ne peut déroger à la proposition de budget faite par le Conseil d'Etat : la moindre dépense supplémentaire doit être compensée par une économie équivalente dans un autre secteur. Ainsi, pour créer les postes supplémentaires dont a besoin le SEJ, il faudrait supprimer des postes de travail ailleurs dans le service public. Cela ne fait, bien entendu, pas sens et, pour contredire la citation récente d'un député du Grand Conseil, le budget de l'Etat ne peut être comparé au budget d'un ménage !

Le SSP Fribourg, invite donc les député-e-s du Grand Conseil à assouplir les règles de l'équilibre budgétaire, en adoptant les mesures suivantes

- Autoriser les déficits (comme dans les communes), en mettant une limite, par exemple à 3% du total des charges.
- Reprendre la règle admise dans le canton de Vaud : les déficits sont autorisés selon la règle du « petit équilibre » (le budget doit être équilibré, mais sans prendre en compte les amortissements).
- Elargir la définition des exceptions possibles fixées dans la Loi sur les finances pour autoriser les déficits. Par exemple, en complétant l'article 22b du Règlement d'exécution de la Loi sur les finances, en ajoutant un alinéa prévoyant qu'il est possible de déroger à la règle de l'équilibre « lorsque des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour assurer des prestations de qualité » ou « lorsque des besoins particuliers en termes de prestations de service public se font ressentir » ou encore « pour assurer des prestations publiques à la population, en particulier lorsque celles-ci découlent de la croissance démographique ».

Université de Fribourg

Le Groupe SSP - Université s'oppose aux coupes budgétaires

Le monde universitaire est sous pression ! Il risque de faire les frais du « programme d'allègement budgétaire 2027 » proposé par le Conseil Fédéral. 460 millions de francs d'économies sont prévues dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation au niveau national. Les universités, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées (HES) sont particulièrement ciblées.

A Fribourg, des plans d'économies qui se superposent...

A Fribourg, la situation est doublement préoccupante : le financement de l'Université est visé à la fois par le programme d'austérité de la Confédération, et par celui du canton.

Dans un courrier adressé aux doyens des six facultés de l'Université de Fribourg, la rectrice indique qu'en plus de la réduction des subventions fédérales, le Conseil d'Etat demande une réduction du budget de l'institution de 3,5 millions de francs en 2025, de 5 millions en 2026 et de 10 millions en 2027. L'Université devra, en outre, compenser elle-même l'indexation des salaires et l'augmentation des prix des marchandises (équipements) liée à l'inflation! Les procédures d'appel pour le renouvellement des postes de professeur-e-s ont d'ores et déjà été gelées.

Les personnes en formation sont également visées. La Confédération prévoit de faire passer les étudiant-e-s à la caisse :

la taxe d'études pour les étudiant-e-s va doubler, et celle des étudiant-e-s venant de l'étranger sera quadruplée.

Personnel et étudiant-e-s sollicités

La rectrice indique également que « le Rectorat a déjà commencé à optimiser les processus internes et compte davantage renforcer l'efficacité et poursuivre le profilage de l'institution ». Elle demande à chaque faculté de mettre en place un « comité de planification » afin que chacune d'elles réduise ses coûts de fonctionnement de 750'000.- francs par an dès 2027. Le Rectorat veut donc associer le personnel et les étudiant-e-s à un programme de coupes budgétaires qui menacera directement leur place de travail ou leur accès aux études !

S'unir et se mobiliser

Le SSP – Groupe Université, qui regroupe des représentant-e-s de l'ensemble des services de l'Université de Fribourg, s'oppose aux politiques d'austérité de la Confédération et des cantons. Il refuse toute forme de coupes budgétaires à l'Université de Fribourg.

Nous invitons tou-te-s les employé-e-s et les étudiant-e-s de l'UniFR à s'unir et s'organiser contre l'austérité. Le 15 avril prochain, une assemblée aura lieu afin de discuter et décider ensemble des mesures à mettre en œuvre. Venez nombreux et nombreuses !



Crédit Valdemar Verissimo

Pinkwashing féministe : entre récupération politique et luttes réelles

L'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet que les luttes féministes ont mis au centre de nombreux débats. Marques, entreprises, politiques : tous veulent arborer ses couleurs. Mais derrière les slogans et les campagnes marketing, la réalité est tout autre. Les inégalités persistent, les violences sexistes sont partie intégrante du système, et les mesures concrètes se font attendre. C'est ici qu'intervient le pinkwashing : une récupération opportuniste du féminisme qui en vide le sens, et esquive les changements structurels indispensables.

Un féminisme de vitrine, vide de contenu

En marge des mobilisations du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, les bons sentiments affluent, comme si le monde entier se sentait concerné par les droits des femmes le temps d'une journée. Mais qu'en est-il des actes ?

Prenons l'exemple des inégalités salariales. En 2022, l'Office fédéral de la statistique (OFS) révélait un écart de salaire moyen de 16,2 % entre femmes et hommes, soit en moyenne CHF 1350.-/mois. 42,8% de cet écart n'a aucune explication objective (formation, expérience, poste occupé), mais relève de discriminations sexistes pures et simples. Pourtant, les entreprises tardent à mettre en place des mécanismes de correction, et les sanctions restent rares.

Dans les secteurs féminisés comme la petite enfance ou le médico-social, la situation est encore plus parlante. Assistantes en soins, éducatrices : elles sont en première ligne, mais leurs salaires ne reflètent en rien l'importance de leurs missions. Si ces métiers étaient valorisés à la hauteur de ceux à dominante masculine, les discours féministes se traduiraient par des hausses de salaires et des améliorations concrètes des conditions de travail.

Un féminisme instrumentalisé

Le pinkwashing n'est pas qu'une stratégie commerciale pour les

entreprises : c'est aussi un outil politique. Prenons l'exemple de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. En 2022, la réforme AVS 21 a été adoptée, reculant l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, au nom de l'égalité. Plusieurs partis politiques ont justifié cette mesure en affirmant qu'il était équitable d'harmoniser l'âge de départ à la retraite entre hommes et femmes. Mais cet argument occulte les inégalités structurelles. Cette "égalité" à sens unique impose aux femmes de travailler plus longtemps, sans compenser les discriminations qu'elles subissent tout au long de leur vie active.

Le paradoxe est flagrant : ces mêmes politiques qui prétendent agir pour l'égalité refusent systématiquement des mesures comme la revalorisation des métiers féminisés, le renforcement des congés parentaux ou des sanctions plus strictes contre l'inégalité salariale.

Un féminisme solidaire et transformateur

Face à ces récupérations, la seule réponse est un féminisme ancré dans les luttes sociales. La Grève féministe, qui a déjà réuni plus de 300 000 personnes en 2023, formule des revendications claires :

- Une égalité salariale réelle, passant par des revalorisations salariales.
- Des moyens financiers à la hauteur pour lutter contre les violences sexistes.
- Un féminisme inclusif et internationaliste, qui ne sert pas d'alibi aux discours racistes ou nationalistes.

En Suisse, comme ailleurs, les avancées féministes ne viendront pas des campagnes marketing ou des récupérations opportunistes. Elles viendront de l'auto-organisation des femmes et des minorités de genre, de la convergence avec les luttes sociales et écologistes, et d'un combat radical contre toutes les formes d'oppression, comme ça a été le cas dans le passé.

Votre signature compte !

Soutenez la revalorisation des ASSC en demandant un financement, pour conserver des soins de qualité.
Signez maintenant pour faire entendre votre voix !



MANIFESTATION

Place-Python Fribourg

**1er
mai
2025**

• Face à la baisse
du pouvoir d'achat,
augmenter
les salaires!

• NON aux mesures
d'économies dans
le service public!

• Face au génocide,
solidarité avec le peuple
palestinien!

- **14h00** Début de la manifestation – Boissons et nourriture.
- **15h00** Atelier public animé par le SSP et la FEDE «Face aux mesures d'économies touchant le service public et parapublic, préparons ensemble la riposte!»
- **17h30** Prise de parole de la Conseillère fédérale Elisabeth Baume Schneider et d'un-e militant-e du Collectif Palestine Fribourg.
- **18h00** Départ de la manifestation et prises de parole :
 - SSP et FEDE (devant le Bâtiment des Finances).
 - UNIA et SYNA (devant l'Union Patronale).



Julie Salumu, nouvelle secrétaire syndicale

Militante engagée pour la justice sociale, l'écologie et le renouvellement de la démocratie, j'ai coordonné plusieurs campagnes politiques et mobilisé des équipes autour de causes majeures. Co-présidente du mouvement citoyen AG!SSONS mais aussi naturopathe et ex-gérante d'un magasin bio, j'œuvre depuis des années pour défendre les droits du vivant. Aujourd'hui secrétaire syndicale au SSP Fribourg, je mets mes compétences en organisation, mobilisation et négociation au service des employé-e-s des EMS, des crèches, des ASSC ainsi que des communes, du HIB et du groupe féministe du SSP. Convaincue que la solidarité et l'organisation collective sont essentielles pour obtenir des avancées concrètes, je m'engage à défendre des conditions de travail dignes et une meilleure reconnaissance pour ces professions indispensables.

